

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2022

OBJET :

CM2022_051
Tarifs du
restaurant scolaire
Année scolaire
2022-2023

NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote

29

DATE DE
L’AFFICHAGE
du compte-rendu
de la séance

7 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-sept mai deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /
RENOULEAU / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL /
PETIT / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / ROUIL / BOTTON /
AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / FRICAUD /
LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur FRANCHI représenté par Madame RENOULEAU
Monsieur MAGEAUD représenté par Monsieur BABIN
Monsieur DORIDOT représenté par Madame RATISKOL
Monsieur HERNANDEZ représenté par Monsieur GENSAC

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame BETIZEAU, Adjointe, informe le Conseil Municipal que les tarifs du restaurant scolaire sont révisés tous les ans pour la rentrée scolaire.

En conformité avec les dispositions du décret n° 2009-553 du 15 mai 2009, le Conseil Municipal est invité à entériner les tarifs suivants :

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE	POUR MEMOIRE TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2021/2022		TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023	
	Sans la fourniture du pain	Avec la fourniture du pain	Sans la fourniture du pain	Avec la fourniture du pain
Maternelle		2,25		2,36
Elémentaire et accueil périscolaire de Saujon		2,55		2,68
Enseignants et intervenants scolaires		5,70		5,98
Ecoles des communes extérieures	3,45	3,75	3,62	3,94
Hôtes de passage	7,05	7,35	7,40	7,72

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

➤ D'ENTERINER les tarifs ci-dessus.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /



Fait et délibéré le 2 juin 2022
Pour copie conforme
Le Maire,

P. FERCHAUD